

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

5 MARS 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 5 MARS 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien du service général de la culture au secteur de la mode».....	4
1.2	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien aux initiatives visant à introduire l'art dans les institutions de soins de santé»	5
1.3	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Opération “Ma commune dit oui aux langues régionales”».....	5
1.4	Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides au Seneffe Festival»	6
1.5	Question de M. François Desquesnes à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rénovation de la fontaine de Bury»	7
1.6	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration des réfugiés par la culture»	8
1.7	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre à l'école»	9
1.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en avant des auteurs et éditeurs belges à la Foire du livre».....	10
1.9	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Harcèlement dans le milieu culturel»	12
1.10	Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours contre les contrats-programmes».....	13
2	Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales)» (Article 79 du règlement)	14
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	16
3.1	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Numérisation des dossiers médicaux des enfants».....	16
3.2	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Refus d'enfants diabétiques dans certains milieux d'accueil»	17
3.3	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention des effets néfastes des smartphones et réseaux sociaux chez les enfants»	18
3.4	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mesures prises par les milieux d'accueil pour aider les mères à poursuivre l'allaitement»	19
3.5	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention et état des lieux de la vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	20

3.6 Question de M. Charles Gardier à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «*Chat* pour les victimes de harcèlement sexuel» 22

4 Ordre des travaux **23**

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 13h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Soutien du service général de la culture au secteur de la mode»

M. Patrick Prévot (PS). – Depuis 2011, les projets liés au secteur de la mode et du design sont examinés par un comité spécifique qui, selon mes informations, n’est pas directement soumis aux dispositions du décret relatif au fonctionnement des instances d’avis œuvrant dans le secteur culturel. Par ailleurs, depuis le début de la législature, nous attendons une série d’arrêtés d’exécution du décret «Arts plastiques», afin de garantir la transparence et l’égalité de traitement entre tous les opérateurs.

Je connais votre intérêt pour le secteur de la mode et du design. Si, sur la base de l’opération «Bouger les lignes», vous avez considéré que ce décret n’était pas adapté à la réalité du secteur, je ne doute pas que vous puissiez déjà nous faire part de la manière dont vous comptez le réformer dans les grandes lignes, ainsi que de l’agenda précis de sa révision.

Madame la Ministre, je souhaiterais donc évoquer aujourd’hui le secteur de la mode dont nous parlons très peu dans cette commission. Je reviendrai dans les prochaines semaines avec des questions sur les autres disciplines liées au décret «Arts plastiques». Au-delà de l’application de ce texte, j’aimerais connaître le nombre de dossiers introduits en 2017 et le taux de sélection de ceux-ci. Quelles sont les conditions liées aux résidences d’artistes des créateurs? Lors de vos différentes concertations, quels besoins ont été exprimés à la fois par les créateurs et les associations?

De quelle manière la transformation du monde de la culture liée à l’arrivée du numérique affecte-t-elle la création dans la mode et comment, le cas échéant, accompagnez-vous cette numérisation? Comment associez-vous les créateurs à votre volonté d’améliorer la formation et la formation continue? S’agissant de la problématique de la confection à grande échelle, tenez-vous compte de la dimension éthique liée à la création dans les critères de sélection des projets examinés par le

comité spécifique?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Cette question me permet de faire le point sur le secteur de la mode et son soutien en Communauté française. Un comité spécifique relatif au secteur du design et de la mode – le comité Mode-Design – a été créé en 2011, sous l’impulsion de Fadila Laanan. L’existence et le travail de ce comité ne tiennent pas tant au décret «Arts plastiques» qu’à la réforme des instances d’avis qui a été entreprise.

En 2017, dans le secteur de la mode, j’ai soutenu 23 des 43 dossiers soumis au comité Mode-Design, soit 53,49 % des demandes introduites. Concernant les résidences d’artistes pour les créateurs, j’ai conclu une convention triennale avec le MAD *Brussels Fashion and Design Platform* dans laquelle l’opérateur s’engage à organiser et gérer cinq résidences d’artistes sur la base d’un dossier remis et analysé par son équipe. À en croire les dossiers et avis qui m’ont été communiqués, les principaux besoins exprimés par les créateurs ont trait à la création des prototypes et des «collections capsules». Ces demandes représentent 84 % des dossiers. À cela s’ajoutent quelques demandes relatives à l’acquisition de matériel et d’autres concernant la recherche. Celles-ci représentent chacune 4,5 % des dossiers traités par le comité. Pour les associations, les demandes d’aide concernent uniquement des demandes de soutien en vue de l’organisation d’événements.

Quant à la question de la numérisation, je remarque également que les opérateurs utilisent déjà les outils numériques pour la conception de leurs ouvrages. Il s’agit d’une première étape en termes de conceptualisation et de représentation d’une partie ou de l’ensemble du produit. Concernant la formation des artistes, cette compétence n’est pas de mon ressort, mais toute demande de formation qui sera introduite par un opérateur sera acceptée et analysée par le comité. J’insiste cependant sur le fait que c’est à l’opérateur d’entreprendre cette démarche, car il est le seul à connaître ses compétences et leurs limites.

Enfin, la dimension éthique est prise en considération, notamment pour ce qui est des questions de sous-traitance. J’insiste sur le fait que cette, pour la Communauté française, cette dimension éthique fait partie intégrante des critères généraux relatifs à l’intérêt culturel des projets.

M. Patrick Prévot (PS). – Je vous remercie pour vos réponses complètes à l’ensemble de mes questions. Cependant, le secteur de la mode n’est pas souvent évoqué au sein de cette commission et, au-delà de mon souhait d’obtenir des réponses précises, j’aurais donc également voulu en savoir plus sur votre vision au sujet de l’avenir de ce dernier. Je ne manquerai donc pas de revenir prochainement sur cette problématique et de vous interpellier de manière plus directe.

1.2 Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien aux initiatives visant à introduire l'art dans les institutions de soins de santé»

M. Pascal Baurain (cdH). – En son article 23, la Constitution belge stipule que «chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. [...] Ces droits comprennent notamment le droit à l'épanouissement culturel et social». Or, ce principe est respecté à géométrie variable dans des lieux comme les hôpitaux, les maisons de repos et les institutions psychiatriques. Lorsque nous évoquons la rencontre entre la culture et les patients, nous pensons aux *claniclowns* qui tentent de rendre les hospitalisations plus supportables ainsi qu'aux musiciens dont l'art est reconnu pour exercer une influence sur le rythme cardiaque et le sommeil. Au-delà d'être spectateur, le patient peut être mis lui-même à contribution et devenir à son tour créateur lors d'ateliers de peinture ou d'écriture.

Tous ces projets existants semblent tirer leur succès de l'engagement résolu de certaines personnes sur le terrain. Nous sommes cependant en droit de nous interroger: existe-t-il une réelle coordination? Un soutien organisé? En France, au niveau régional, des conventions existent par exemple entre les ministères de la Culture et de la Santé. Pourtant, les choses ne s'improvisent pas: les artistes doivent s'engager à respecter une certaine déontologie. De même, la cohabitation avec le personnel des institutions doit également être analysée.

Madame la Ministre, de quelle manière veillez-vous à rendre la culture accessible aux personnes qui effectuent un séjour dans des institutions de soins de santé? Existe-t-il un budget spécifique consacré à ces projets? Un service est-il chargé de recueillir les bonnes pratiques pour les rendre accessibles à d'autres opérateurs dont la raison sociale est similaire? Des personnes relais sont-elles chargées de servir d'intermédiaires entre les artistes et les institutions? Une formation est-elle disponible pour sensibiliser les artistes aux besoins spécifiques des personnes hospitalisées? Que pensez-vous des conventions qui existent en France entre les administrations de la Culture et de la Santé? Une approche similaire est-elle envisageable chez nous? Avons-nous déjà pris la peine d'analyser la manière dont d'autres pays gèrent cette situation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, il n'existe aucun dispositif spécifique soutenant les initiatives d'animation artistique dans les institutions de soins de santé.

Depuis de nombreuses années, des expériences ont été menées dans les milieux artistiques, et ce notamment par des centres d'expression et de créativité. Certains de ces tests ont abouti à des coopérations durables avec les hôpitaux concernés. Actuellement, le développement de telles initiatives, souvent bénévoles et ponctuelles, n'a pas encore été suffisamment étudié. Toutefois, nous savons tous à quel point les pratiques artistiques et la socialité qui s'ensuit exercent un effet positif sur le bien-être des personnes. D'une manière générale, les synergies entre la santé et la culture méritent d'être développées et ne se résument pas à introduire des œuvres d'art à l'intérieur de bâtiments publics.

Actuellement, le secteur socio-artistique se développe principalement autour du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de *pratiques artistiques en amateur*, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de *créativité* et des centres d'expression et de *créativité*. Toutefois, ce décret ne vise pas l'ensemble des champs socio-artistiques. À partir de 2019, à la fin de la période transitoire du décret, le service de la Créativité des pratiques artistiques caresse le projet de cartographier les différents types de projets socio-artistiques en cours en Communauté française, de définir des critères d'intervention et des actions prioritaires.

Un appel à projets pour des formations, intitulé «Médiations artistiques» va être lancé auprès des opérateurs culturels. L'objectif principal de cet appel à projets est de sensibiliser les publics larges et diversifiés aux pratiques et aux langages artistiques. L'ambition est de former des artistes aux pratiques d'animation ainsi que les animateurs culturels et sociaux aux langages artistiques. Ce type de soutien permet aux opérateurs culturels de développer leur action, par exemple dans des milieux spécifiques tels que les hôpitaux. J'espère qu'un certain nombre d'entre eux auront pris connaissance de cet appel à projets. Je pense également que ce genre de réflexion doit être poursuivi, car il existe vraiment une plus-value pour les patients ou résidents ainsi les équipes professionnelles qui les entourent.

M. Pascal Baurain (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les pistes que vous avez indiquées. Je note cependant que l'essentiel du travail reste à faire.

1.3 Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Opération "Ma commune dit oui aux langues régionales"»

M. Pascal Baurain (cdH). – Il est assez rare que nous évoquions les patois et dialectes de nos

régions au sein de cette commission. Pourtant, ils font bel et bien partie de notre culture. Un décret datant du 24 décembre 1990 reconnaît d'ailleurs la spécificité linguistique et culturelle des utilisateurs des langues régionales endogènes, dont nous pouvons citer, parmi les plus connues, le champenois, le lorrain, le picard et le wallon. Cette reconnaissance a donné naissance, entre autres, à deux organes: le Service des langues régionales endogènes (SLRE), logé au sein de votre administration; et le Conseil des langues régionales endogènes, instance d'avis chargée de promouvoir ce patrimoine immatériel. Ceux-ci sont soutenus par deux allocations de base, prévues dans le budget, qui s'élevaient à 145 000 euros au total à l'entame de cette année, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Madame la Ministre, si j'aborde ce sujet aujourd'hui, c'est parce que vous avez lancé, le 1^{er} mars dernier à Namur, un label intitulé «Ma commune dit oui aux langues régionales». À cette occasion, vous avez décerné ce label à une dizaine de communes. Quels sont les droits et les devoirs des communes qui reçoivent ce label? Un contrôle de la mise en œuvre de ce label est-il prévu? Le nombre de communes pouvant recevoir le label chaque année est-il limité? L'existence de ce label aura-t-elle une incidence budgétaire?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – J'ai eu l'occasion de répondre très récemment à une question écrite de Jacqueline Galant sur ce même sujet, je vous dévoilerai donc en substance ce que je lui indiquais. Il est assez rare que nous évoquions nos langues régionales. Pourtant, elles font partie de notre identité, de notre patrimoine et de notre histoire. Ce projet a pour but la création d'un label et la constitution d'un réseau de communes labellisées s'engageant à mettre en œuvre une série d'actions en faveur des langues régionales présentes sur leur territoire. Les communes ont dû sélectionner quinze actions parmi trente-six proposées, réparties dans les domaines de la communication, la culture, l'enseignement, la signalétique, le tourisme et la vie économique.

Pour aider les différentes communes, le Service des Langues régionales endogènes de l'administration générale de la Culture et l'ASBL *Èl Mòjo dès Walons* apporteront leur soutien en mettant à disposition une série d'outils, de publications et en prodiguant des conseils. Un comité de labellisation a été mis sur pied afin de vérifier le respect des engagements pris par les communes. Il est composé d'experts et de membres du Conseil des langues régionales endogènes, de différentes associations de valorisation des langues régionales, du Commissariat général au tourisme et de l'administration générale de la Culture.

Il n'est pas prévu de limitation du nombre de reconnaissances par an et aucun budget supplé-

mentaire n'a été envisagé pour le moment, car aucune subvention n'est octroyée, mais bien une reconnaissance, au travers d'un label, d'un engagement, d'un suivi et d'une aide par l'administration. Les dix premières communes, très intéressées par le projet, se sont lancées dans l'aventure. Par ailleurs, si nous avons mentionné certaines langues régionales endogènes, un enjeu similaire existe pour la langue de Bruxelles et pour les langues du Luxembourg.

M. Pascal Baurain (cdH). – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre, et je prends note de votre appel du pied aux langues qui ne se sont pas encore tournées vers ce label très important.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h25 et reprise à 13h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.4 Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides au Seneffe Festival»

M. Olivier Destrebecq (MR). – Madame la Ministre, de nombreux festivals sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son logo apparaît sur de nombreuses affiches de festivals comme Couleur Café, le festival Django de Liberchies, le festival de Dour, la *Fiesta Latina* à Bruxelles, l'Inc'Rock Festival d'Incourt, Les Ardentes à Liège, le festival de Ronquières, etc. C'est très bien. Cette liste n'est pas exhaustive.

Cependant, le Seneffe Festival, lui, ne semble pas jouir du même soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors qu'il promeut, entre autres, douze artistes belges, un aspect auquel nous sommes tous attentifs. Ce festival est une initiative citoyenne qui soutient financièrement de nombreuses associations locales. Visiblement, certains obstacles empêchent le Seneffe Festival, dont c'est la 9^e édition cette année, de bénéficier d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'être reconnu comme festival régional. Il faut tenir compte de ses 4 000 festivaliers, de ses 120 bénévoles de tous âges et de tous horizons qui œuvrent, par cet événement, au profit des associations locales et d'associations humanitaires.

Comment expliquez-vous la teneur du courrier de la Fédération Wallonie-Bruxelles communiquant son refus de soutenir le festival afin d'«opérer des marges d'arbitrages dans les domaines de soutien qui leur reviennent», ainsi que le courriel reçu par les organisateurs précisant que le motif du refus était d'ordre de «priorité poli-

tique»? Comment justifiez-vous ce refus? Quels sont les réels arguments invoqués? Peut-être pouvez-vous revoir votre avis et soutenir ce festival de manière conséquente?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, il s'avère après vérification que le Seneffe Festival n'a jamais introduit de demande d'aide auprès du service des musiques de l'administration générale de la Culture de la Communauté française. Il semblerait que le courrier et l'e-mail que vous évoquez n'émanent ni de ce service ni de mon cabinet. Par ailleurs, l'opérateur devrait s'informer pour déterminer si son festival correspond bien aux critères d'intervention définis par le décret «Arts de la scène». Vous avez vous-même déjà mis certains éléments en évidence: premièrement, l'opérateur a avancé la dimension caritative de son festival, ce qui est en réalité un critère d'exclusion pour ce type d'aides. Deuxièmement, vous faites valoir l'adhésion de l'opérateur à des réseaux comme les maisons de jeunes, les scouts et autres réseaux à caractère humanitaire.

Ne vous méprenez pas, je suis tout à fait favorable à de tels engagements; mais dans les faits, ces réseaux ne sont pas pris en compte dans les demandes d'aides aux festivals destinées à la filière musicale professionnelle. Pour récapituler: *primo*, ce dossier n'est pas passé par mes services. Peut-être est-il passé par les services de l'Aide à la jeunesse, peut-être ailleurs; je n'en sais rien. *Secundo*, même s'il était parvenu à mes services, la manière dont il est présenté ne permettrait de toute façon pas à ceux-ci d'y répondre. *Tertio*, j'invite l'opérateur à consulter le vade-mecum des aides aux projets de programmation, disponible sur le site www.creationartistique.cfwb.be, qui lui fournira peut-être des informations plus utiles à son projet.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Même si nous devons obtenir, dans un avenir relativement proche, une réponse négative alors que les conditions sont satisfaites, vos propos, Madame la Ministre, permettent à l'organisateur d'adapter son approche et d'atteindre la bonne cible. En posant les bonnes questions, nous pouvons espérer recevoir les bonnes réponses. Notre démarche semble opportune. Votre réponse sera transmise aux personnes concernées. Elles seront conseillées afin que les balises posées par le parlement et le gouvernement soient respectées.

1.5 Question de M. François Desquesnes à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rénovation de la fontaine de Bury»

M. François Desquesnes (cdH). – Pol Bury est un artiste éclectique de renommée internatio-

nale qui est né à Haine-Saint-Pierre, un village de l'entité louviéroise. Il est spécialement connu pour ses sculptures cinétiques qui intègrent le mouvement à travers l'acier ou le verre. Ses œuvres sont disséminées dans des lieux à haute valeur culturelle, comme le Palais Royal de Paris, la ville d'Avignon ou encore la commune de Martigny en Suisse. Bien évidemment, certaines de ses sculptures sont exposées à La Louvière, pôle culturel important en Wallonie: l'une d'elles trône autour d'un rond-point, une autre était installée à l'intérieur du parc qui jouxte le château Gilson, en plein centre de La Louvière.

Il y a quelques semaines, la presse annonçait que le bourgmestre de La Louvière s'offusquait de la disparition, à l'image de l'enlèvement des Sabinés, de sa fontaine. Je vous lis l'extrait: «En avril 2016, alors que les travaux débutaient dans le parc, la Fédération Wallonie Bruxelles décide d'en profiter pour retirer la fontaine de Bury pour la restaurer de fond en comble».

Cette sculpture fut acquise par la Communauté française en 1985 et installée en 1992 à La Louvière, devant le château Gilson. Lors des travaux du parc, force était de constater que la fontaine était en mauvais état. Les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été appelés en urgence pour la retirer afin qu'elle ne pâtisse pas des travaux effectués sur le site. Cette fontaine est fragile et ses mécanismes de mouvement doivent être entretenus afin de rester fonctionnels. Or aujourd'hui, le bourgmestre de La Louvière s'offusque, car la fontaine n'a pas été remise à sa place alors que les travaux sont terminés.

Étant donné que cette sculpture, qui appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles, est exposée sur une propriété communale, une convention a-t-elle été signée entre les parties? Si oui, quelles sont les obligations de chacune d'entre elles? Où en est ce dossier et quelles sont les solutions possibles? Le retour de cette sculpture, qui possède un lien particulier avec La Louvière en raison des origines de son auteur, est-il envisageable?

Plus généralement, j'aimerais savoir si des conventions sont systématiquement établies lorsque des éléments du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont mis à disposition d'entités tierces, fussent-elles publiques.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La fontaine de Pol Bury a été acquise par la Communauté française dans les années 1980. Dès ce moment, elle n'a pas été placée – et j'insiste sur le mot –, mais mise en dépôt à La Louvière sans convention *ad hoc*. Les procédures étaient, semble-t-il, moins formelles sous le ministre-président de la Communauté française, également chargé des affaires culturelles, de ces années-là.

Je suis la première à m'étonner de cette situation eu égard au coût de 150 000 euros pour

acquérir l'œuvre en 1985. La propriété de cette pièce ne fait toutefois pas l'ombre d'un doute, un contrat de commande ayant été conservé: il s'agit bien de la Communauté française.

Les travaux du parc Gilson entamés le 14 mars 2016 ont manifestement été entrepris par les autorités locales sans aucune concertation préalable avec mes services. En effet, ces derniers ont été avertis de la situation lorsque les travaux avaient déjà commencé. Ils se sont vus contraints, dans l'urgence, d'organiser le déplacement de l'œuvre vers la réserve de la Communauté française le 28 avril 2016.

L'œuvre se trouve dans un état qui impose une restauration en profondeur. Celle-ci doit être menée en deux étapes: d'abord le nettoyage interne et externe de l'œuvre, ensuite la restauration du mécanisme, l'œuvre de Pol Bury étant une sculpture animée.

La première estimation chiffrait le coût de la restauration à 65 000 euros. Depuis, mes services estiment que le coût sera sans doute plus élevé. Un rapport complémentaire a été sollicité. Une procédure de marché public sera établie afin d'organiser la restauration de la pièce dès le moment où les crédits budgétaires de la Communauté française le permettront. En effet, cette restauration coûteuse n'était pas planifiée. La Communauté française détient une collection importante d'œuvres d'art, pour le cas où certains conservateurs de musée l'auraient oublié.

Les priorités concernant la restauration sont définies en fonction des disponibilités budgétaires, de l'état des pièces et du risque de dégradation supplémentaire auquel elles sont exposées. Je vous rassure: la fontaine, aujourd'hui conservée dans de bonnes conditions, ne peut pas se détériorer davantage.

Concernant la mise en dépôt de l'œuvre restaurée, la Communauté française se doit de réfléchir, étant donné la valeur de l'œuvre et la notoriété internationale de son concepteur, à toutes les options qui s'offrent à elle pour valoriser dignement son patrimoine. C'est en ce sens que j'ai écrit au bourgmestre de La Louvière le 9 novembre dernier. La ville de La Louvière a reçu, à titre informatif et à toutes fins utiles, le canevas de la convention désormais utilisée pour gérer tout prêt et toute mise en dépôt des pièces de la collection. Pour répondre à la question globale que vous m'avez posée, une convention est donc signée systématiquement. C'est une procédure à laquelle je tiens!

Le 25 avril 2017, la ville de La Louvière a fait savoir à mes services qu'elle se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à l'ensemble des exigences en matière de sécurité. C'est inmanquablement une donnée dont il conviendra de tenir compte. La ville de La Louvière nous a par ailleurs proposé de nous accorder un prêt sans intérêt pour assumer la procédure de restauration. En

définitive, cette proposition, vous en conviendrez, ne change rien au problème de l'incidence du coût de l'opération sur les budgets de la Communauté française, étant donné qu'il s'agit d'un prêt sans intérêt et non d'un don. Par conséquent, mes services ont décliné cette offre le 21 mars 2017.

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse exhaustive permet de remettre l'église au milieu du village. Elle m'a permis de comprendre que l'intervention de la Fédération ne s'est pas résumée à enlever la fontaine de la commune dans laquelle elle était localisée, mais de protéger l'œuvre et d'éviter toute détérioration supplémentaire.

Je m'étonne du fait que, *in illo tempore*, la Fédération Wallonie-Bruxelles – la Communauté française à l'époque – ait, sans la moindre convention, mis à disposition d'une commune une œuvre d'art qu'elle avait achetée pour un montant de 150 000 euros et dont la valeur patrimoniale est sans doute encore plus importante aujourd'hui.

Apparemment, la question de l'intégrité du bien se poserait s'il devait être replacé à cet endroit. Je déduis de votre réponse que toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Je suis en tout cas favorable à ce que cette fontaine soit installée à La Louvière, ce qui lui donnerait davantage de sens, pour autant qu'elle réponde aux besoins du lieu dans lequel elle serait accueillie.

Pour ma part, je plaiderais pour la prise en compte de la dimension patrimoniale et culturelle de ce bien dans le cadre du futur ajustement ou exercice budgétaire. J'entends également que vous souhaitez avancer rapidement dans la procédure de marché public, mais que vous devez faire face à de nombreuses demandes.

À long terme, l'installation d'une telle structure à l'extérieur me semble très difficile, à moins de faire l'objet d'un entretien très régulier, donc très onéreux. Il faut veiller à utiliser le plus intelligemment possible les deniers publics, que ce soit à l'échelon local ou celui de la Fédération.

1.6 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration des réfugiés par la culture»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, l'intégration des réfugiés par la culture est un facteur fondamental. Dans cette optique, il me semble essentiel de soutenir des projets culturels, audiovisuels et transsectoriels qui visent à faciliter l'intégration des réfugiés dans l'environnement francophone, en renforçant le respect et la compréhension de la diversité, des valeurs démocratiques et de la citoyenneté ainsi que le dialogue interculturel, la tolérance et le respect des autres cultures.

En France, le programme «Hébergement, Orientation, Parcours pour l'Emploi» (HOPE) a récemment été lancé par le gouvernement afin d'accompagner l'insertion dans l'emploi de 1 000 personnes d'origine étrangère reconnues réfugiées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). La coordination du projet est assurée par l'Assurance formation des activités du spectacle (Afdas) qui en assure le suivi et le financement, avec la participation du ministère de la Culture. Par ailleurs, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, se réjouit de cette initiative et de l'engagement des établissements culturels partenaires du programme HOPE. À cette occasion, la ministre a engagé d'autres établissements culturels à poursuivre cette initiative.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette belle initiative? Des projets semblables existent-ils ou sont-ils prévus en Fédération Wallonie-Bruxelles? Un programme similaire est-il envisageable à l'échelle de notre Fédération? Des contacts ont-ils été pris avec vos homologues français afin de s'en inspirer? Voilà, Madame la Ministre, de quoi poursuivre le débat entamé en séance plénière il y a une dizaine de jours.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, je partage avec vous et Mme Nyssen la conviction que l'art et la culture sont un ciment très fort d'une culture partagée. C'est pour cette raison que j'ai pris part, avec beaucoup d'intérêt, à l'appel des ministres européens de la Culture à refonder l'Europe par la culture.

Les conclusions que mes collègues française et allemande ont tirées de la réunion informelle des ministres européens de la Culture qui s'est tenue à Francfort en octobre 2017, énoncent que «nous prenons position en faveur d'initiatives permettant à la culture et aux arts de contribuer au rapprochement des individus et des peuples en favorisant leur participation à la vie culturelle et à la société». C'est d'autant plus important dans un contexte où l'accueil des migrants et des réfugiés constitue un enjeu de société majeur.

J'espère donc qu'à l'avenir, l'Europe pourra nous fournir un cadre permettant de renforcer la coopération entre les États membres sur cette thématique. En ce qui nous concerne, nous sommes en train d'examiner la manière dont nous pourrions utilement bénéficier de l'expertise allemande dans ce domaine, car au-delà des appels, il y a une concrétisation bien réelle en Allemagne.

Pour répondre à vos questions de manière plus précise, je rappellerai que l'accueil des primoarrivants relève principalement de la compétence des Régions. Une initiative comme le projet français «HOPE» (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) serait donc du ressort des gouvernements wallon et bruxellois. Au niveau de la Communauté française, nous développons un

soutien à des projets de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, qui relève des compétences de la ministre Simonis.

Enfin, je tiens à souligner que de nombreuses associations d'éducation permanente sont attentives, dans leurs missions quotidiennes, à l'intégration des publics les plus fragilisés. Certaines d'entre elles ont centré leurs enjeux et priorités sur les droits et l'accompagnement des personnes réfugiées. Or, comme vous le savez, le soutien à ces associations n'a pas faibli ces derniers mois puisque j'ai veillé à renforcer leurs moyens.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – J'aimerais en savoir plus sur cette expérience en Allemagne qui semble illustrer ce que peut être l'intégration des personnes réfugiées. J'avais noté le développement de ce genre de démarche dans le secteur de l'enseignement supérieur, mais si de telles initiatives existent aussi dans le secteur culturel, je serais très intéressée d'en prendre connaissance.

1.7 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre à l'école»

M. Olivier Maroy (MR). – Une initiative particulièrement originale a lieu en ce moment dans le Brabant wallon. Des comédiens se rendent dans des écoles secondaires pour y jouer «*Le Prince du Danemark*», la pièce qu'ils ont écrite en s'inspirant du célèbre «*Hamlet*» de Shakespeare.

Après la représentation, un dialogue a lieu avec les adolescents à propos de la thématique de la pièce, mais aussi du théâtre en général. Cette interactivité organisée au sein même d'une salle de classe est une démarche particulièrement intéressante: ce n'est pas l'école qui va vers l'artiste, c'est l'artiste qui vient à l'école. Entre autres avantages, cette formule permet de supprimer le frein que constituent bien souvent les déplacements en groupe, qui peuvent se révéler coûteux.

La pièce est proposée gratuitement aux écoles. Son financement est assuré grâce au Théâtre Jean Vilar et à la province du Brabant wallon, qui intervient à concurrence de 2 euros par élève. L'objectif est d'offrir 40 représentations en 20 jours, à raison de deux représentations par jour dans une classe de 50 élèves, soit un public de 2 000 adolescents au total.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ce projet, qui me semble innovant? N'y voyez-vous pas une source d'inspiration intéressante pour les écoles et les compagnies théâtrales de la Fédération Wallonie-Bruxelles? À votre connaissance, de telles initiatives ont-elles lieu ailleurs? Dans les conclusions de «Bouger les lignes», vous insistiez sur le nécessaire déploiement d'une nouvelle al-

liance culture-école. Ce type d'initiative a-t-il sa place dans ce cadre? Ce type de projet est-il ou peut-il être soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, de quelle manière? Enfin, le plan d'action de «Bouger les lignes» prévoit d'assurer la gratuité des transports publics aux élèves dans le cadre d'activités scolaires culturelles. Où en est ce projet?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Votre première question est très intéressante, et je réponds par l'affirmative à toutes les autres. J'adhère complètement à vos idées.

En janvier, j'avais répondu à une question relativement similaire posée par votre collègue, Isabelle Emmerly. J'avais cité, de façon non exhaustive, de nombreuses initiatives dans le domaine du théâtre, notamment via les dispositifs du décret «Culture-école», les conventions avec des compagnies de théâtre, la programmation annuelle de spectacles à l'école, les résidences d'artistes et les humanités artistiques en arts de la parole, sans compter bien d'autres productions à caractère pédagogique proposées par des opérateurs culturels aux établissements scolaires.

En guise de conclusion, j'avais rappelé que favoriser l'émancipation des élèves en leur donnant les moyens d'accéder aux différents langages de la création et en les aidant à développer leur créativité, leur imaginaire et leur sensibilité, se trouvait au cœur de la dynamique du décret «Culture-école» du 24 mars 2006. Il s'agit aussi de l'un des enjeux majeurs du futur tronc commun renforcé, à travers le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Ma collègue Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, et moi-même travaillons de concert dans cette perspective, afin d'amplifier cette dynamique bénéfique à l'ensemble des acteurs. Nous sommes cependant conscientes que le théâtre ne constitue que l'une des disciplines artistiques devant trouver leur place au sein du parcours de chaque élève.

C'est essentiel et cela se fait de plus en plus, même avec des artistes en résidence. Nous octroyons des bourses dans ce cadre et la plus-value est bien réelle. Tout le monde s'en félicite. Je ne vais pas entrer dans les détails. Cependant, au-delà du travail que Marie-Martine Schyns et moi-même effectuons, la question essentielle porte sur la formation initiale des artistes lorsqu'ils passent par l'enseignement, et ce, quel que soit le type d'enseignement: secondaire artistique ou supérieur. L'artiste doit être aussi conscientisé sur le rapport à l'école, les volets pédagogiques étant spécifiques. L'artiste présent dans l'école ne remplace pas le maître: il est en compagnonnage avec lui. Le maître doit donc être capable de comprendre la démarche artistique et, à l'inverse, l'artiste doit être capable d'accompagner une démarche pédagogique. Nous devons dès lors réfléchir à la formation initiale dans les métiers artistiques.

Bref, ce sujet est passionnant. Parmi tous les apports du Pacte pour un enseignement d'excellence, il n'est, à mes yeux, pas le moindre.

M. Olivier Maroy (MR). – Je tiens à souligner une fois encore la pertinence et l'intelligence de ce projet porté par l'ASBL Les gens de bonne compagnie, en partenariat avec le Théâtre Jean Vilar, l'ASBL Ecce Homo et la province du Brabant wallon qui a débloqué un budget de 10 000 euros pour soutenir l'initiative. Il faut pouvoir encourager les projets qui vont dans le bon sens. Je ne peux donc qu'applaudir des deux mains.

Madame la Ministre, je me réjouis de l'existence d'initiatives de ce type dans d'autres endroits de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On répond là à un véritable besoin. Je ne reviendrai pas sur tous les avantages que vous avez mis en avant et dont je me félicite avec vous. D'un point de vue pratique, il n'est pas toujours évident pour une école d'organiser le déplacement d'une classe vers un théâtre. L'affrètement d'un car, parfois nécessaire, est en outre coûteux.

L'avantage de ce projet est que le théâtre se déplace à l'école avec, dans le cas présent, un spectacle adapté au public visé. Inutile de vous rappeler que «*Hamlet*» traite d'une thématique tout à fait pertinente pour des adolescents, voire de jeunes adultes. Les élèves ne sont pas réduits au simple rôle de spectateurs; ils deviennent acteurs du projet.

Je vous encourage donc, Madame la Ministre, à développer ces initiatives avec votre collègue Marie-Martine Schyns. Pour l'instant, nous en sommes au stade des intentions, certes très louables, mais nous attendons des réalisations concrètes.

1.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «*Mise en avant des auteurs et éditeurs belges à la Foire du livre*»

M. Olivier Maroy (MR). – La Foire du livre de Bruxelles, qui s'est tenue il y a quelques jours, a attiré de nombreux visiteurs, éditeurs et distributeurs. Le bilan de l'événement est positif pour cette année. Je m'en réjouis, mais cela ne doit toutefois pas occulter les réflexions et critiques émises par certains. Celles-ci doivent en effet nous permettre de progresser.

Ainsi, j'ai été interpellé par une interview donnée au journal «*L'Avenir*» par le directeur général des Éditions Jourdan, Alain Jourdan. Je le cite: «Pour moi, cette Foire du livre, c'est comme un salon régional du livre français. Il n'y a pas de spécificités belges. On cire les bottes de ce qui vient de Paris. Je ne demande pas de subsides, je

veux juste que les auteurs et éditeurs belges soient mis en avant chez eux, comme les éditeurs suisses le sont en Suisse et les éditeurs québécois au Québec. À force de ne jamais mettre en évidence notre identité, on finit par tout perdre».

Madame la Ministre, ces propos francs révèlent tout le paradoxe de notre système de promotion des auteurs belges. Certains d'entre eux ont effectivement le sentiment de ne pas être suffisamment soutenus. Quelle est dès lors votre réaction face à ces propos? Les comprenez-vous? Les partagez-vous, ne serait-ce qu'en partie? Estimez-vous que l'on met suffisamment en avant nos auteurs et éditeurs belges à la Foire du livre de Bruxelles? Serait-il possible de faire mieux? Avez-vous comparé la façon dont nos auteurs et éditeurs sont mis en avant par rapport à d'autres régions francophones, comme la Suisse et le Québec? Je sais que vous vous êtes rendue au Québec il y a quelques mois. Quelles sont vos conclusions? Pouvons-nous améliorer la promotion des auteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles en s'inspirant de ce qui se fait dans ces autres régions? On peut toujours faire mieux!

Par ailleurs, lorsque l'on aborde la question de la littérature dans le programme scolaire, je regrette que l'étude d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit pas envisagée. Nous devons être fiers de cette richesse en termes d'auteurs et ils étaient d'ailleurs nombreux à la Foire du livre de Bruxelles.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je prends acte de votre présentation, mais je tiens cependant à y apporter quelques nuances. Il faut en effet garder à l'esprit le changement fondamental qu'a connu la Foire du livre de Bruxelles, il y a deux ans. À la suite du renouvellement de son commissariat général et de son équipe, la Foire du livre de Bruxelles a réorienté ses objectifs. Outre la gratuité – ce qui était vraiment une bonne nouvelle en termes d'accessibilité –, la nouvelle équipe a ainsi décidé de se concentrer sur l'aspect culturel de l'événement, en imaginant une programmation de qualité à destination du grand public et du public scolaire, ainsi que sur la valorisation des acteurs de la chaîne du livre belge francophone. Si je ne m'abuse, de mémoire, 8 000 enfants étaient présents les deux premiers jours. J'y reviendrai.

Cette année, j'ai prévu un soutien spécifique pour encourager les éditeurs littéraires de la Communauté française à participer à la Foire du livre de Bruxelles. Ainsi, 22 700 euros ont été dégagés pour soutenir les 47 éditeurs francophones belges qui répondaient aux conditions d'accès relatifs à cette subvention: avoir bénéficié d'une aide de la Communauté française au cours des cinq dernières années et adhérer à la charte relative à l'édition professionnelle. Le Service général des lettres et du livre de l'administration générale de la Culture a également organisé de

multiples animations, formations, rencontres et autres activités avec des auteurs, des illustrateurs et des bédéistes de la Communauté française.

En 2016, une délégation d'auteurs et d'éditeurs de la Communauté française a été invitée à participer au Salon international du livre de Québec. D'après mes informations, cette expérience a été une belle réussite qui fut notamment l'occasion d'observer les actions de valorisation des auteurs locaux. Par ailleurs, une délégation du Salon du livre de Genève a visité cette année la Foire du livre de Bruxelles. La délégation suisse a été séduite par ce qui est mis en place à Bruxelles et souhaite établir des collaborations pour la présence de nos auteurs respectifs dans les salons internationaux. C'est là une manière de promouvoir nos auteurs et la Francophonie grâce à des collaborations entre le Québec, la Suisse romande et la Communauté française.

Avec 70 000 visiteurs – dont 8 000 enfants – en quatre jours et un nombre très important d'animations à destination du public scolaire, le bilan de l'édition 2018 de la Foire du livre de Bruxelles est plutôt positif. Il l'est également du point de vue du nombre d'exposants, passé de 198 en 2017 à 235 en 2018. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs fait état de chiffres supérieurs à ceux de l'année passée.

M. Olivier Maroy (MR). – J'ai été interpellé par les propos tenus par le patron des importantes Éditions Jourdan. Je sais que, cette année, l'édition de la Foire du livre de Bruxelles a connu un grand succès et je m'en réjouis. Ma question porte davantage sur le fait de savoir si nous mettons suffisamment en avant nos auteurs. Certains ont l'impression que non. Le responsable de cette maison d'édition a tenu des propos assez durs.

Je note avec plaisir que vous avez dégagé un fonds spécifique de 22 700 euros pour soutenir 47 éditeurs, mais un calcul rapide révèle que cela ne représente même pas 500 euros par éditeur. Ce n'est pas énorme, mais le geste est là et j'imagine que le soutien n'est pas le même pour chaque éditeur. C'est donc déjà un progrès, même s'il ne permettra pas de rencontrer tous les coûts induits par une participation à la Foire du livre de Bruxelles: location du stand, matériel, etc. Avec 500 euros, on est très loin du compte!

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ces 22 700 euros ont été débloqués principalement à la suite d'une demande faite par les éditeurs. La première fois que je les ai rencontrés, ils ne bénéficiaient d'aucune aide pour participer à la Foire du livre de Bruxelles. Je leur ai proposé de les soutenir et leur ai demandé de multiplier les échanges entre eux et le Service général des lettres et du livre de l'administration générale de la Culture. Le fait d'être groupés favorise en effet la visibilité. C'est à partir de cette idée que nous avons dégagé ces moyens. Nous aimerions

évidemment toujours faire plus, mais rien n'était prévu auparavant et cela constituait un handicap de taille. Cela ne résout pas tout, mais c'est une première étape destinée à favoriser la visibilité de nos auteurs.

M. Olivier Maroy (MR). – Je partage entièrement vos propos. Il faut apprendre à être positif et à voir plutôt la bouteille à moitié remplie qu'à moitié vide!

En écoutant la RTBF et particulièrement La Première, j'ai entendu énormément d'émissions qui mettaient en avant des auteurs belges. Celles-ci étaient notamment présentées par Sébastien Ministru, Myriam Leroy et d'autres. Il est important que les médias prennent conscience qu'il ne faut pas toujours aller donner la parole à des auteurs français. On les entend tout au long de l'année, il est bon de soutenir les nôtres! Pour conclure, je me réjouis de la richesse de notre littérature. En effet, ces dernières années, on peut dire que les choses vont dans le bon sens à ce sujet.

1.9 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Harcèlement dans le milieu culturel»

M. Olivier Maroy (MR). – Ces derniers mois, le secteur culturel a été secoué par des affaires liées, de près ou de loin, à des faits de harcèlement moral et/ou sexuel. Madame la Ministre, vous avez réagi au cas par cas. Nous avons eu l'occasion d'en débattre ici, puisque je vous ai interrogée plusieurs fois sur certains dossiers spécifiques. Je ne reviendrai toutefois pas sur ceux-ci, car ce n'est pas l'objet de ma question. Sauf erreur de ma part, il me semble que votre homologue flamand Sven Gatz a lancé, voici quelques mois, une vaste enquête relative aux cas de harcèlement dans le secteur de la Culture et des Médias.

Disposez-vous d'informations relatives à cette enquête globale menée en Flandre? Sans doute est-il un peu trop tôt pour vous le demander puisque cette enquête a été lancée il y a quelques mois à peine... Une initiative similaire est-elle envisageable et envisagée à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des initiatives ont-elles été prises ces derniers mois pour prévenir ce genre de comportement dans le secteur culturel? Quelle approche adopterez-vous à l'avenir? Les récentes affaires ont-elles contribué à délier les langues? Autrement dit, d'autres cas vous ont-ils été rapportés? Dans l'affirmative, quel traitement leur avez-vous réservé?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En tant que ministre de la Culture et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de l'Égalité des chances de la Région wallonne, je

suis évidemment extrêmement sensible à ces questions, tout comme ma collègue Isabelle Simonis.

La problématique du harcèlement concerne toutefois tous les secteurs de la société et non pas uniquement celui de la culture. Par conséquent, elle ne relève pas uniquement des compétences de la ministre de la Culture. En d'autres termes, elle n'est pas la responsabilité d'un ministre en particulier. Les femmes subissent le sexisme partout et régler le problème nécessite une mobilisation transversale.

Plusieurs outils législatifs existent déjà et mériteraient sans doute d'obtenir une plus grande visibilité. Par exemple, le Parlement wallon a adopté la semaine dernière une résolution visant à renforcer la lutte contre le harcèlement dans les transports publics. En ce qui concerne Bruxelles, plusieurs actions sont également en cours.

En ce qui concerne le secteur de la culture, la parole a tendance à se libérer, mais cette tendance positive est toutefois moins perceptible en Communauté française qu'en Flandre ou à l'étranger. Or, je doute que la situation réelle soit meilleure chez nous qu'ailleurs. Je souhaite donc que chacun soit conscient de l'existence de son droit à la parole et s'en serve. À mon sens, la première mesure consisterait à créer des lieux de parole et de confiance où les femmes pourraient signaler des situations critiques. Je rappelle qu'il existe déjà des lignes d'écoute ouvertes 24 heures sur 24 et subventionnées – pour le territoire wallon – ainsi que des services ambulatoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration des secteurs, le fonctionnement des fédérations patronales représentatives du secteur pourrait constituer un point d'attention important. Leurs membres, généralement les conseils d'administration des institutions, doivent être sensibilisés à cette problématique. Celle-ci mérite à la fois des engagements et des actions concrètes par rapport aux dossiers qui l'exigent, comme un travail à plus long terme pour changer les mentalités; cela passe entre autres par l'action du secteur de l'éducation permanente, qui contribue activement, sur le terrain, à la déconstruction des stéréotypes et des préjugés, notamment sexistes. Dans ce cadre, je préconiserais également une campagne afin d'informer le grand public à ce sujet et ainsi faire évoluer les mentalités quant à ce qui est tolérable ou non, par exemple à travers des organisations de femmes reconnues en éducation permanente et pourquoi pas dans les écoles d'art, qui n'échappent pas non plus à cette problématique.

M. Olivier Maroy (MR). – En effet, Madame la Ministre, cette problématique ne concerne pas uniquement le secteur culturel. Je m'adresse à vous, qui exercez d'autres compétences à la Région wallonne que celle de la Culture, pour savoir ce que vous envisagez de mettre en œuvre pour faire face à ce problème. Intuitivement, en effet,

nous pouvons nous dire qu'il n'y a aucune raison que ce phénomène, si développé outre-Atlantique – nous l'avons vu avec l'affaire Weinstein –, le soit peu chez nous. Une comédienne du Théâtre les Tanneurs a, d'ailleurs, laissé entendre que certains hommes profitaient de rapports de force et promettaient à certaines femmes un rôle en échange de quelques faveurs.

Vous n'avez pas vraiment répondu à la question de savoir si une étude comme celle menée en Flandre sera également entreprise en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le reste, vous avez raison: les mentalités doivent évoluer. Je lance un appel aux hommes pour qu'ils s'engagent et claquent haut et fort «*Not in my name!*». Comme je l'ai déclaré l'autre jour au Parlement wallon, je ne me sentais pas concerné par la problématique du harcèlement sexiste dans les transports en commun avant de visionner le film de Sofie Peeters. Je suis désormais conscient que les femmes sont confrontées à ce problème tous les jours. Ma fille est étudiante et m'a expliqué à quel point cette situation est pénible.

En outre, je lance un appel aux femmes. Mes déclarations dans une gazette ont provoqué une vive réaction de la part du seul parti dirigé par une femme. Ce parti en question trouvait incroyable qu'un journal interroge un homme... Comme s'il ne s'agissait que d'un combat de femmes! Certaines femmes devraient également se remettre en question. Les hommes doivent participer à ce combat. En effet, la solution viendra en partie d'eux. Je terminerai en lançant un appel à toutes les bonnes volontés autour de cette cause qui le mérite.

1.10 Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours contre les contrats-programmes»

M. Fabian Culot (MR). – Madame la Ministre, soutenus par le «bureau d'aide juridique de Me Demotte», certains opérateurs ont saisi le Conseil d'État afin qu'il se positionne sur les décisions que vous avez adoptées. À Tournai, des opérateurs avaient annoncé leur volonté de faire appel à cette juridiction. Pouvez-vous nous dire combien d'opérateurs ont finalement décidé de saisir le Conseil d'État? Un article de presse fait état de cinq recours, mais, étrangement, aucun opérateur culturel de la cité aux cinq clochers n'a lancé cette procédure. Dès lors, ce chiffre est-il exact? Sauf erreur de ma part, le délai de soixante jours pour saisir le Conseil d'État est à présent dépassé, nous devrions donc disposer du chiffre final. N'est-il question «que» – pour vous paraphraser – de cinq recours?

Par ailleurs, des réclamations auprès du Médiateur ont été évoquées. Toutefois, nous connais-

sons la portée de sa compétence: il peut tenter une médiation, mais il ne dispose d'aucun pouvoir de réformation sur les décisions que vous avez prises. Quelle est la situation des recours et combien y en a-t-il? Quelles sont vos intentions par rapport aux dossiers envoyés au Médiateur?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les chiffres communiqués par «*La Libre*» sont non seulement justes, mais aussi tout à fait clairs et transparents. Je n'ai en aucun cas essayé de cacher quoi que ce soit. J'ai communiqué à un journaliste qui m'en faisait la demande les chiffres liés aux recours relatifs aux contrats-programmes en arts de la scène dont j'avais connaissance à ce moment-là. Je vais donc faire de même dans cette commission en répondant à vos différentes questions.

Le 22 février 2018, sur les 391 dossiers concernés – 296 en demande de contrats-programmes et 95 en demande d'aide aux projets pluriannuels –, cinq recours ont été introduits auprès du Conseil d'État et notifiés à la Communauté française, soit 1,2 % des dossiers. Ces cinq recours sont portés par les ASBL la Compagnie Pi 3,1415, La Maison éphémère, Poème 2, le Théâtre royal du Peruchet et Animar.

Les opérateurs tournaisiens que sont la Maison de la culture, les ASBL La Piste aux Espoirs et Tournai Jazz, cités par «*La Libre Belgique*», font partie des douze dossiers pour lesquels l'avis de la Commission des Centres culturels (3C) a été sollicité.

En date du 23 février, le greffe du Conseil d'État a notifié un sixième recours auprès du cabinet du ministre-président, celui de l'ASBL La Piste aux Espoirs, un des acteurs tournaisiens. Les opérateurs ayant introduit une requête auprès du Médiateur de la Communauté française sont au nombre de cinq: l'ASBL IDEA, le Théâtre du Parc, le Théâtre de la Vallée, Centre culture et vie en Marche et l'ASBL Contredanse.

Sans vous faire injure, car je connais vos compétences juridiques, je vous rappelle que les voies de recours connues des opérateurs au moment du dépôt des dossiers sont bien celles qui sont en application et qu'il ne s'agit donc pas ici d'une question d'interprétation de ma part ou de qui que ce soit. Ils ont simplement suivi les voies de recours qui leur étaient connues. Les critères qui seront pris en compte dans l'analyse de ces recours seront toujours les mêmes, à savoir ceux du décret en arts de la scène, et les délais de leur aboutissement devraient être variables, entre neuf et douze mois *a priori*.

Concernant la réforme des instances d'avis, le gouvernement a effectivement pris acte de ma note d'intention déposée en octobre dernier et j'ai eu l'occasion de vous la présenter il y a quelques semaines en commission lors des questions orales. Un projet de texte a été préparé et soumis pour

avis à l'administration générale de la Culture. Je suis en train d'examiner ses remarques et j'entends prochainement soumettre un projet de texte au gouvernement en première lecture. Je le transmettrai évidemment ensuite aux instances d'avis actuelles pour une très large consultation. J'ai préparé une pièce à casser qui prend la forme d'un avant-projet de décret, car il faut, en effet, travailler à partir d'un texte. Il n'est en rien définitif et ne sera nullement présenté comme tel aux instances d'avis, mais sera bien présenté «pour avis».

M. Fabian Culot (MR). – Il était utile de faire le point sur ces recours. Six ont donc été introduits devant le Conseil d'État. La question des instances d'avis m'intéresse beaucoup également, et devrait intéresser l'ensemble de cette commission. On a compris en effet qu'une partie importante du malaise venait de la composition de ces instances d'avis. Nous devons sans doute poursuivre la réflexion pour une composition qui prête moins le flanc à la critique. Si vous aviez déjà fait un exposé en commission à l'occasion d'une question orale, je ne pense pas y avoir assisté. Nous poursuivrons ce débat de manière plus détaillée, j'imagine, lors des prochaines commissions.

2 Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales)» (Article 79 du règlement)

Mme Catherine Moureaux (PS). – Ce matin, les quotidiens «*Le Soir*» et «*La Libre Belgique*» consacraient chacun une double page au rapport fraîchement rédigé par le Sénat sur la question des perturbateurs endocriniens. Ce rapport, enrichi de nombreuses auditions, est le fruit d'un travail de plusieurs mois mené par les parlementaires.

Notre assemblée fait figure de précurseur, puisque nous avons commencé à débattre sur ce sujet bien avant que le Sénat ne s'en saisisse. Nous avons d'ailleurs toujours un rôle à jouer. Mes questions concernent donc en particulier les actions que peut mener la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de ses compétences. Le rapport du Sénat est très général et incite à la création d'un dispositif à l'échelle nationale – mesure pour laquelle j'avais déjà plaidé au sein de notre commission. Toutefois, nous devons nous interroger sur la manière dont vous, Madame la Ministre, pouvez peser dans la balance.

La N-VA n'était pas particulièrement ravie de voir le Sénat entamer des travaux sur cette question, ce qui sème le doute quant à la suite du processus au niveau fédéral. La démarche n'est toutefois pas vouée à l'échec et nous devons lui laisser sa chance: il serait merveilleux d'aboutir à une stratégie nationale d'actions convaincante sur la thématique des perturbateurs endocriniens. Néanmoins, vu le manque de volonté dont fait preuve ce partenaire de la majorité, je nourris quelques craintes de voir le processus s'enliser à l'échelon fédéral. Je m'en réfère à l'expérience européenne, où les lobbies, que ce soit de l'industrie cosmétique ou du plastique, bloquent la moindre avancée sur les perturbateurs endocriniens depuis longtemps. Aujourd'hui, alors que nous sommes tout proches d'un accord sur la définition des perturbateurs endocriniens, force est de constater que, malgré la volonté du Parlement européen, cette définition reste relativement floue et sera facilement attaquable dans le cadre d'un débat juridique sur la question.

Si l'échelon européen échoue, je crains que ce ne soit également le cas à notre niveau national. Toutefois, soulignons que le rapport du Sénat a tout le mérite d'exister. Il rassure en ce qu'il souligne l'importance d'opter pour une stratégie nationale et de ne pas bannir la formule d'interdiction. Il me paraît en effet essentiel dans ce dossier de réfléchir à l'interdiction d'un certain nombre de substances. Cela a déjà été fait par le passé puisque nous avons rejoint les pays qui ont interdit le bisphénol A. Nous constatons combien il est nécessaire d'élargir cette liste de produits interdits. Il s'agit d'un chantier majeur, de longue haleine et face auquel les lobbies vont s'avérer extrêmement puissants.

Madame la Ministre, je vous avais enjoint, il y a plusieurs mois, de réclamer une conférence interministérielle «Santé» dédiée aux perturbateurs endocriniens. Vous m'aviez répondu que vous aviez relayé cette demande, mais qu'elle n'avait pas été acceptée en tant que telle, bien qu'elle ait été examinée au même titre que d'autres sujets prioritaires. Je vous encourage à réitérer cette demande dans le nouveau contexte du rapport approuvé par le Sénat. Cela me paraît légitime et je pense que vous obtiendrez gain de cause.

Il me revient que vous avez participé à un nouveau comité de concertation. L'idée d'organiser une stratégie nationale sur les effets des perturbateurs endocriniens a-t-elle été avancée? Avez-vous eu des retours des différentes entités sur cette proposition? Si oui, lesquels?

Vos deux experts travaillant à la cellule «Environnement» de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont-ils participé aux auditions du Sénat, que ce soit à titre d'intervenant ou d'auditeur? Si ces derniers ont été entendus, quelles recommandations ont-ils formulées? Dans le cas contraire, quelles recommandations ont-ils

jugé intéressant de mettre à profit dans le cadre de leur travail quotidien à l'ONE?

Le glissement de compétences opéré par la sixième réforme de l'État a fait qu'en tant que ministre de l'Enfance et de la Santé, vous êtes chargée de deux segments de la santé majeurs dans le dossier des perturbateurs endocriniens. Vous êtes responsable, en grande partie, de la prise en charge des femmes enceintes et, de façon très large, de la prise en charge et de la promotion de la santé des jeunes enfants. À ce titre, quelles sont vos propositions d'actions pour protéger au maximum les femmes enceintes et les jeunes enfants des risques d'exposition à ces substances?

Précédemment, j'ai abordé la question de la prise en compte, dans la réforme «MILAC», de la nécessité de garantir des environnements sains. Je vous avais d'ailleurs proposé d'intégrer la qualité d'environnement sain dans les critères d'agrément pour les milieux d'accueil. Cette dimension figure-t-elle dans la réforme que vous menez actuellement?

Une formation continue aux risques des perturbateurs endocriniens, destinée aux responsables de milieux d'accueil et aux chefs d'établissements maternels et primaires, est-elle organisée aujourd'hui? Si ce n'est pas le cas, est-ce prévu d'en organiser une? L'objectif serait de veiller à une exposition minimale des enfants aux perturbateurs endocriniens. Enfin, quelles sont les recommandations des services scientifiques des organismes d'intérêt public (OIP) sur lesquels vous avez la tutelle afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Effectivement, lors de la dernière conférence interministérielle, j'ai interpellé la ministre de la Santé sur la dangerosité des perturbateurs endocriniens. J'ai été écoutée, la balle est donc maintenant dans le camp des autres entités et du gouvernement fédéral. J'ai précisé à quel point il était important pour moi que nous puissions en reparler.

Concernant l'étude dont vous parlez, l'ONE a été sollicité pour remettre son avis, faire part de son travail, exposer sa vision sur la sensibilisation et la prévention d'exposition aux perturbateurs endocriniens par rapport à son public. Une réponse concertée par la cellule «Écoconseil» et la direction Santé reprenant tous les éléments récapitulatifs de la stratégie et des actions menées par l'ONE a été transmise au Sénat.

Concernant les risques sur les jeunes enfants et les femmes enceintes, ma réponse est la même que lors de vos précédentes interpellations. En effet, l'ONE est sensible aux problématiques environnementales en général et à celle des perturbateurs endocriniens en particulier et mène une politique active de prévention sur ces questions depuis de nombreuses années. L'Office recom-

mande la précaution dans l'utilisation de tous les produits chimiques présentant des risques potentiels pour la santé des femmes enceintes et des enfants, et encourage à limiter leur usage à des circonstances bien précises.

L'ONE veille à informer au mieux son public à partir des recommandations les plus actuelles des spécialistes hospitaliers, universitaires et du Conseil supérieur de la Santé. À titre d'exemple, en 2017, la fiche à destination des travailleurs médicosociaux «*Quels cosmétiques choisir?*» a été largement étoffée. Le nouveau «*Mon carnet de grossesse*», anciennement «*Carnet de la Mère*», comporte également une information sur la fenêtre de susceptibilité qu'est la grossesse pour le développement ultérieur de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Au sujet de la prise en compte, dans la réforme «MILAC», de la nécessité de garantir des environnements sains, cette attention existe de la part de l'ONE, mais ne fait pas l'objet de dispositions légales, l'ONE n'étant pas compétent dans ce domaine. Cependant, les articles 21 et 31 de l'arrêté du 19 juillet 2007 précisent l'importance de protéger les milieux d'accueil de toute pollution intérieure. Je vous invite à aller relire mes propos du 15 décembre 2016.

En ce qui concerne la formation continue en matière de risques environnementaux à destination des professionnels de milieux d'accueil de 0 à 12 ans, des acteurs des lieux de rencontre enfants-parents et des services de garde d'enfants malades à domicile, l'ONE collabore plus particulièrement avec deux opérateurs de formation. Depuis 2012, l'ASBL Espace Environnement est reconnue comme opérateur de formation continue pour le secteur 0 à 3 ans et a pu former environ 300 professionnels de l'accueil de la petite enfance à la mise en place de pratiques exemplaires en matière d'environnement et à l'intégration de ces actions dans les projets d'accueil. Ils proposent notamment le module de formation intitulé «*Accueillir les enfants dans un environnement sain: des gestes simples et efficaces*», qui a pour objectif d'alerter les professionnels sur la pollution intérieure: détergents, acariens, moisissures, monoxyde de carbone, ondes électromagnétiques, perturbateurs endocriniens, entre autres. Cette formation permet également d'appréhender les différentes sources de pollution intérieure générée par l'usage des lieux, d'adopter des comportements qui réduisent l'exposition aux polluants intérieurs et d'échanger sur les pratiques les uns des autres.

Par ailleurs, le service de formation continue de l'ONE a été contacté pour promouvoir, auprès des acteurs de l'enfance, une conférence grand public donnée le samedi 3 mars 2018 et consacrée au thème des perturbateurs endocriniens illustré par le cas du bisphénol A. Cette conférence a été organisée par la section écologie sociale de la

Haute École libre de Bruxelles *Ilya Prigogine (HELB)* et l'École de Santé publique de l'ULB. Des services scientifiques de l'ONE y ont donné des recommandations pratiques pour le choix de l'usage de cosmétiques, de contenants alimentaires et du matériel d'activité. Ces recommandations se retrouvent dans des outils spécifiques à destination des professionnels de l'accueil de 0 à 3 ans, de 0 à 18 ans, des services de promotion de la santé à l'école (*PSE*), des travailleurs médicosociaux, ainsi que dans des outils d'éducation à la santé à destination des familles. Ces outils comprennent aussi bien des brochures que des vidéos, des publications internes, l'outil Flash Accueil ou encore un module de formation en ligne.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Chers collègues, Madame la Ministre, savez-vous que, pour la première fois de l'histoire de l'homme, l'intelligence humaine est en régression. Quand on la mesure sur de grandes cohortes et qu'on la soumet à des tests assez sérieux d'un point de vue épidémiologique et de santé publique, l'intelligence humaine est effectivement en régression.

On peut évidemment arguer que le monde va mal, que la dualisation augmente et que c'est là l'explication principale. À l'inverse, on peut accuser les perturbateurs endocriniens et toute l'horrible chimie que l'homme a développée. Laissez-moi vous dire que je pense qu'il s'agit de la combinaison de ces deux explications. Madame la Ministre, je ne vais pas cesser de vous rappeler qu'avec la population que nous avons en Fédération Wallonie-Bruxelles, et avec le gouvernement fédéral que nous avons, vous êtes à l'avant-poste pour protéger de ce futur fléau nos concitoyens et en particulier les femmes enceintes, les jeunes enfants et les enfants à venir.

Quand je vous pose la question de savoir si vous avez demandé au Comité de concertation qu'une stratégie nationale soit organisée, vous me répondez qu'en Conférence interministérielle (CIM) de la Santé, vous avez interpellé Maggie De Block, qu'elle vous a écoutée et que la balle est dans le camp des autres. Vous êtes à l'avant-poste! Faites-en plus!

Et je vais vous suggérer des actions. Quand vous me dites que vous avez créé des outils, je vous félicite, mais évaluez ces outils. En effet, si je pense qu'ils sont pertinents et utiles, ils ne sont pas suffisamment universels et n'iront pas au fond du problème. Faute d'interdiction, ils ne fonctionneront jamais. Lisez l'article de «*La Libre*» à ce sujet: il est fascinant, car il affirme que ce qu'il faut faire va demander mille fois plus de temps aux femmes – fabriquer ses produits de lessive soi-même! – et qu'il faut être informé et avoir fait Bac+18 pour comprendre le phénomène et se protéger. Moi, je viens d'une commune où tout le monde n'a pas fait de longues études et n'a pas le temps de libérer la femme pour appliquer ce genre

de recettes. Il faut donc trouver des solutions pour éviter de développer des inégalités monstrueuses à ce sujet.

Malgré la bonne volonté de l'ONE, je vous conseille d'évaluer vos outils. Je crains en effet qu'ils ne soient absolument pas suffisants et efficaces.

Plus on parlera de ce sujet – et je veux qu'on en parle davantage –, plus les gens seront inquiets et demandeurs d'informations. Je vous suggère donc de créer un numéro vert pour que les femmes enceintes sachent vers qui se tourner. Un simple dépliant ne suffit pas. Il est important de pouvoir parler à quelqu'un qui explique ce qu'il faut faire et éviter de faire, et diffuse ainsi au maximum l'information. Même ce faisant, vous constaterez au terme de votre évaluation que tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne face à l'information. Vous le savez très bien.

Si vous ne voulez pas établir comme critères d'agrément des dispositions très restrictives sur la pollution intérieure et si vous ne voulez ou ne pouvez pas faire en sorte que ce dossier soit prioritaire à la CIM de la Santé, appliquez au moins les deux suggestions que je viens de vous faire!

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Numérisation des dossiers médicaux des enfants»

M. Jordan Godfriaux (MR). – Depuis fin février, l'agence flamande *Kind & Gezin* propose aux parents de consulter en ligne les données médicales de leur enfant. Il s'agit d'un aperçu numérique des différents examens réalisés lors des consultations (test auditif, vaccination, courbe de croissance de leur enfant...). Lors de la présentation de son rapport 2016 à cette commission en décembre 2017, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) indiquait: «Le processus est en cours, le projet est mené en collaboration avec le réseau de santé wallon. Le défi est de taille dans la partie francophone du pays, car les structures y sont très décentralisées. Nous lancerons dans les prochaines semaines la phase du développement du logiciel.»

Les représentants de l'ONE rappelaient notamment les difficultés rencontrées par l'Office pour recruter des développeurs en informatique. Concernant la vaccination, le rapport indique par ailleurs que l'ONE «collabore aussi avec le réseau de santé wallon en vue d'intégrer au Réseau et au

dossier médicosocial préventif de l'enfant un carnet de vaccination en ligne.»

Madame la Ministre, où en est aujourd'hui l'ONE sur ce point précis? Comment va se dérouler la mise en œuvre des dossiers de chaque enfant en ligne? Quelles sont les données médicales concernées par cette mise en ligne? À partir de quand seront-elles consultables par les parents? Enfin, qui aura accès aux données de ces dossiers en ligne? Les médecins consultés dans le cadre des visites médicales organisées dans le cadre scolaire pourront-ils par exemple consulter ces dossiers en ligne?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, ce projet vise en effet à informatiser le dossier médicosocial de l'enfant. Les principaux objectifs du projet sont les suivants: permettre à la famille de l'enfant d'avoir un accès sécurisé à ces données médicosociales; accroître la qualité, l'efficacité, l'évolution et le pilotage des services de l'ONE; assurer la continuité et la transmission de l'information médicosociale entre les acteurs qui accompagnent l'enfant et sa famille; assurer la qualité des recherches en santé publique en fournissant des données médicosociales pertinentes et anonymisées, et par extension, évaluer régulièrement la qualité des programmes de santé qui découlent de ces recherches; et enfin, assurer la disponibilité, la confidentialité, la traçabilité et l'intégrité des informations médicosociales.

Le dossier médical de l'enfant couvrira donc l'ensemble du trajet de l'enfant, de la conception à l'âge adulte. Ce projet comprend donc l'informatisation des données médicosociales de l'enfant utilisées lors des différents suivis. Il établit également un lien avec la vaccination et les dépistages auditifs, visuels et des maladies congénitales de l'enfant.

L'analyse des besoins et exigences est la toute première étape du projet; elle est réalisée par l'analyste métier de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) délocalisées à l'ONE. Par la suite, elle sera complétée par une analyse technique qui est en cours de validation finale par l'ONE et l'ETNIC.

Il est donc un peu tôt pour détailler la mise en œuvre du dossier en ligne ou lister avec précision les données qui seront reprises dans le dossier informatisé. Nous ne manquerons pas de reparler de ce sujet essentiel, dans cette commission, quand le travail aura avancé au sein de l'ONE.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Merci pour vos réponses, Madame la Ministre. J'entends que nous n'en sommes encore qu'au tout début du processus et que l'on ne peut dire ni quand ni comment ces données seront mises en ligne de manière sécurisée. Vous dites qu'il s'agit pour vous d'une priorité. Malheureusement, je reste un

peu sur ma faim en ce qui concerne le délai. Je vous invite à faire avancer ce dossier au plus vite.

3.2 *Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Refus d'enfants diabétiques dans certains milieux d'accueil»*

M. Jordan Godfriaux (MR). – À Libin, en province de Luxembourg, une petite fille âgée de deux ans vient de se voir refuser son entrée chez une gardienne de la commune. La raison invoquée est que l'enfant diabétique porte une pompe à insuline. Pourtant, la promesse d'accueil avait été donnée aux parents trois mois avant son entrée prévue en novembre, et l'état diabétique de la petite fille avait été signalé à l'inscription.

Malheureusement, au début du mois de décembre, la pédiatre de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a rendu un avis négatif sur cette demande d'accueil. Une seule option s'offre donc à la famille: la crèche. En effet, une formation semble nécessaire pour pouvoir manipuler la pompe à insuline. Elle est donnée au Centre hospitalier régional de la Citadelle, à Liège, par l'équipe médicale qui suit l'enfant, et les parents avaient reçu l'accord pour que la gardienne suive cette formation. Cependant, selon les réponses données aux parents, seule une infirmière présente en crèche et non chez une gardienne, pourrait utiliser cette pompe. Or, dans quelques mois, la petite fille doit entrer à l'école. Les parents craignent la même mésaventure.

Qu'est-ce qui explique ce refus soudain d'accueil chez une gardienne? Est-ce uniquement la présence d'une infirmière dans chaque équipe des crèches qui a motivé le refus de la pédiatre de l'Office, et ce, malgré l'existence d'une formation pour manipuler la pompe à insuline? Selon le Registre belge du diabète, la maladie touche de plus en plus de Belges et de plus en plus jeunes. Il ne s'agit donc pas d'un cas isolé. Madame la Ministre, avez-vous déjà eu connaissance d'autres cas similaires? Y a-t-il une réflexion globale à ce sujet au sein de l'ONE?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE, dans ses missions de service public universel et accessible à tous, porte une grande attention à chaque enfant et à toutes les familles, quelles que soient leurs particularités. À cet effet, il s'engage pour l'inclusion de chacun et s'arrange pour que les enfants à besoins spécifiques soient intégrés au même titre que tout enfant. C'est, quand on parle de service public universel, la moindre des choses. Il faut préciser que de nombreux enfants souffrant d'une pathologie nécessitant des soins particuliers, tels que le diabète, sont reçus dans les milieux d'accueil tous

les jours. Chaque action menée vise à garantir la qualité sur le long terme. Cet accueil se fait toujours avec une analyse de la situation et une recherche de la meilleure solution pour l'enfant accueilli, pour les autres enfants de la structure et pour le personnel encadrant, le tout dans le respect de la législation et dans le dialogue entre les familles et les équipes médicales. Au-delà de ces principes, il y a lieu de considérer les situations au cas par cas, précisément pour garantir un accueil de qualité et dans le respect des compétences de chacun.

Lorsque la situation est problématique, l'arbitrage du conseiller pédiatre est particulièrement recommandé. Celui-ci analyse alors la situation avec les parents et avec les professionnels concernés. Chaque situation est unique, de même que les capacités locales à y faire face.

Dans la situation à laquelle vous faites référence, la décision prise par le conseiller pédiatre concerné s'inscrit dans les recommandations du Collège des conseillers pédiatres de l'ONE et de la direction Santé de l'ONE. En effet, en raison des risques et responsabilités liés à l'accueil d'un enfant souffrant d'un diabète de type 1, il a été jugé préférable pour la qualité de l'accueil et, surtout, la sécurité de l'enfant, que celle-ci fréquente une crèche disposant d'une infirmière. Il y a lieu de préciser que le conseiller pédiatre concerné s'est proposé pour participer activement à la recherche d'une crèche proche du domicile des parents. Le travail des professionnels de l'ONE ne doit donc pas être remis en cause.

Concernant une réflexion globale par rapport au nombre d'enfants atteints de diabète, je vous rappelle que l'ONE a pour mission la prévention et non le curatif. L'ONE accorde une attention prioritaire à la promotion d'une alimentation saine et développe des outils de promotion de la santé à l'intention du grand public et des outils de formation pour les professionnels qu'il emploie.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Si je ne me trompe, je n'ai pas reçu de réponse sur le nombre de cas rencontrés en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai bien entendu qu'au-delà de cas généraux, le principe est d'analyser chaque cas en particulier pour donner la meilleure réponse. Je compte interroger la ministre de l'Éducation pour lui demander ce qu'il advient quand un enfant diabétique passe d'une crèche ou d'une gardienne à l'école.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Député. Je n'ai pas répondu à propos du nombre de cas concernés. Si vous le permettez, je vous communiquerai cette information par écrit pour compléter la réponse à laquelle vous avez légitimement droit.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre, pour le

suivi que vous donnerez à cette demande.

3.3 *Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention des effets néfastes des smartphones et réseaux sociaux chez les enfants»*

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Très récemment, un groupe d'anciens employés de Facebook et de Google a décidé de fonder le *Center for Human Technology*. Cette association est chargée d'étudier les effets néfastes des réseaux sociaux et des *smartphones*. Son objectif est de pousser les gouvernements à instaurer une réglementation pour lutter contre l'addiction aux réseaux sociaux et à lancer des campagnes de sensibilisation dans les écoles auprès des élèves, mais aussi des parents et enseignants.

Les milieux associatifs et scientifiques tirent la sonnette d'alarme depuis un certain temps. L'an dernier, la publication d'une enquête universitaire avait suscité une réaction de la part de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les enfants ne sont pas encore suffisamment éduqués vis-à-vis des réseaux sociaux et des *smartphones* et ignorent bien souvent les risques. Les parents, quant à eux, se laissent dépasser par les avancées technologiques trop rapides.

Où en est la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la prévention des effets néfastes et de l'addiction aux réseaux sociaux? Quelles synergies a-t-elle développées sur la question avec la Région wallonne, chargée des questions liées aux addictions?

Certes, il existe des campagnes de sensibilisation, comme celle menée par l'ASBL ReForm, mais elles sont loin d'être suffisamment visibles. Ne faudrait-il pas que vous prévoyiez des actions plus fortes directement dans les écoles? Quels sont les accords avec la ministre de l'Éducation que vous envisagez ou qui vous semblent envisageables?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont des outils extrêmement utiles et intéressants, notamment sur le plan pédagogique. Ces technologies, dont les réseaux sociaux font partie, occupent une place importante dans la vie des jeunes et mobilisent depuis quelques années l'attention et la réflexion de nombreux professionnels, notamment celles de l'ONE. L'ONE a prévu de communiquer sur l'usage des réseaux sociaux, vers le grand public et les parents, par le biais de son émission *«Air de familles»*. Un sujet ayant pour thème les réseaux sociaux a été développé par la cellule Soutien à la parentalité.

Je suis bien consciente des dangers liés à l'exposition des enfants sur les réseaux sociaux. Les contenus de ces médias sont difficiles à gérer, au vu du libre accès aux images pour tous les utilisateurs, identifiés ou non. La sensibilisation des parents aux risques de cette nouvelle technologie est donc primordiale.

En 2014-2015, l'ONE avait lancé une campagne sur les enfants et les écrans, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Cette campagne visait à outiller les professionnels, médecins, travailleurs médico-sociaux (TMS), accueillants, professionnels du secteur de l'accueil temps libre, ainsi que les parents et enfants: grâce à ces outils, les publics cibles développent un regard critique par rapport à la place et au rôle des écrans dans l'éducation des enfants, en dehors des milieux scolaires, prennent conscience de leur usage et leurs pratiques, réfléchissent à la transmission des valeurs et apprennent à poser des balises. Dans ce cadre, le rôle de sensibilisation et d'éducation permanente de l'ensemble des mouvements de jeunesse et des accueils extrascolaires, dès la plus jeune enfance, est parfois mal connu.

Le groupe de travail continue à se pencher sur ces questions. Il est essentiel, d'une part, d'aider les jeunes à identifier les risques liés à leur utilisation d'internet et des réseaux sociaux et, d'autre part, de les accompagner dans une utilisation responsable et critique des outils numériques. Les membres de l'établissement scolaire, les parents, les élèves peuvent interpellier les équipes du service de la promotion de la santé à l'école autour de cette thématique. Ces équipes peuvent être amenées à collaborer à certains projets, comme le soutien à la réflexion, les animations, la création d'outils d'information et de sensibilisation.

Les outils pédagogiques adaptés à différentes tranches d'âge sont de bonnes ressources et de bons supports d'information et d'animation pour les professionnels. Sans fournir une liste exhaustive, je cite le jeu «*Faites le mur!*», métaphore de Facebook et outil d'animation pour sensibiliser les jeunes de 10-13 ans à l'usage des réseaux sociaux. L'outil «*Le profil dont vous êtes le héros*» est encore une métaphore de Facebook et vise à sensibiliser les jeunes à partir de 14 ans à l'usage des réseaux sociaux. L'outil d'animation «*Whynet*» est destiné aux 11-15 ans et permet d'aborder différents thèmes liés à internet et à l'utilisation qu'ils en font. Le DVD interactif «*Vinz et Lou sur internet*» invite les enfants de 7 à 12 ans en phase d'autonomisation dans l'utilisation d'internet, à réfléchir et à acquérir les bons réflexes.

Ces ressources nombreuses et variées permettent aux professionnels de faire un travail de prévention auprès des jeunes, principalement en les accompagnant dans leur découverte des nouvelles technologies et en les aidant à développer leur esprit critique, tout en veillant à ne pas diaboliser les activités numériques. En effet, les risques

sont souvent surestimés par rapport aux avantages et opportunités qu'offrent les nouvelles technologies.

De nouveau, examiner cette question, c'est aborder celle de l'éducation, et plus précisément de l'éducation à la citoyenneté, de la capacité d'esprit critique, du recul et de l'analyse. Il est normal qu'un enfant en bas âge n'ait pas encore parfaitement conscience des risques et effets néfastes des nouvelles technologies. De là découle l'importance de l'accompagnement et du soutien à la parentalité. La réflexion menée – y compris dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence – sur l'esprit critique dans l'usage du numérique a donc tout son intérêt.

En tout cas, je tiens une nouvelle fois à remercier les centaines de bénévoles de l'ensemble du secteur de la jeunesse et de l'enfance qui, tous les jours, accompagnent nos enfants et les aident à grandir en développant un esprit critique.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En relisant le compte rendu, je prendrai connaissance des différents outils d'information et de sensibilisation que vous avez énumérés à destination des enfants. Certains d'entre eux s'adressent aux jeunes à partir de 7 ans.

À ce propos, une image me vient en tête: ce week-end, j'ai vu un enfant tenant un biberon dans une main et un *smartphone* dans l'autre. Forcément, cet enfant dispose de Snapchat, Facebook, etc. Ces technologies n'auront aucun secret pour lui, puisqu'il est de la génération du numérique.

Dans la presse, j'ai lu un article affirmant que les écrans raidissent les pouces des enfants. Ce sont des conséquences auxquelles je ne m'attendais pas du tout. Peut-être qu'un jour, il nous faudra demander aux professeurs de gymnastique d'imposer des exercices spécifiques pour augmenter la mobilité des pouces de nos enfants.

Il y a lieu de rester attentif aux conséquences de tout ordre et de soutenir les campagnes de sensibilisation à l'utilisation des outils numériques. Lorsque la sensibilisation a pour cible les jeunes enfants – je parlais moi-même de cet enfant au biberon et au *smartphone* –, elle ne doit évidemment pas s'adresser à eux, mais à leurs parents. À cet égard, il faudrait également lancer des enquêtes et des études spécifiques, en partenariat avec l'ONE.

3.4 *Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mesures prises par les milieux d'accueil pour aider les mères à poursuivre l'allaitement»*

M. Jordan Godfriaux (MR). – L'allaitement maternel joue un rôle important

dans la santé des nouveau-nés et le développement des nourrissons. En effet, les besoins nutritionnels d'un enfant sont entièrement couverts par l'allaitement exclusif durant les six premiers mois de sa vie – même si des exceptions existent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un allaitement maternel exclusif durant les six premiers mois de vie d'un nourrisson et la poursuite de cet allaitement, parallèlement à une alimentation diversifiée, durant les deux premières années, voire au-delà.

Or, les mères sont nombreuses à rencontrer des difficultés à poursuivre l'allaitement lorsqu'elles reprennent le chemin du travail et lorsque leur bébé entre en milieu d'accueil. Un des objectifs poursuivis par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est de soutenir l'allaitement maternel dans la durée.

Comment l'ONE favorise-t-il la poursuite de l'allaitement en milieu d'accueil? Quels sont les moyens proposés? Le personnel est-il formé à cet objectif? Les équipes sont-elles sensibilisées à soutenir les mères dans la poursuite de l'allaitement? Comment les parents sont-ils préparés à cette transition? Existe-t-il des différences entre les milieux d'accueil collectifs et les milieux d'accueil à domicile dans le soutien à l'allaitement? D'après vous, quels pourraient être les freins à la poursuite de l'allaitement en milieu d'accueil?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'allaitement est un des programmes prioritaires des médecins ONE dans les consultations et dans les milieux d'accueil. Un nouveau cycle de formations comprenant trois demi-journées débute d'ailleurs cette année à l'attention des nouveaux médecins ONE; l'allaitement maternel est inclus dans le programme. Les travailleurs médicosociaux (TMS) suivent quant à eux un cours théorique et quatre jours de formation intensive sur l'allaitement. En consultation, les médecins et TMS préconisent la poursuite de l'allaitement, que la mère travaille à l'extérieur ou non.

Les milieux d'accueil sont invités à évoquer avec les futures mères, dès l'inscription, la possibilité de venir allaiter ou d'apporter du lait maternel et à soutenir les mères dans cette démarche sur le long terme. Des formations sont organisées pour les responsables des milieux d'accueil et pour les accueillantes: une publication «flash accueil» et un documentaire «*Air de familles*» existent sur ce sujet.

Depuis plus de dix ans, une formation continue dispensée par les diététiciennes pédiatriques de l'ONE, «Chouette, on passe à table!» est proposée aux milieux d'accueil chaque année. Cette formation comprend cinq modules de formation de deux journées, répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté française. Elle aborde longue-

ment les aspects pratiques de l'allaitement ainsi que le soutien aux mères.

Par ailleurs, la formation des agents ONE qui accompagnent les milieux d'accueil est assurée par les diététiciennes pédiatriques de l'Office. Cette formation vise à renforcer la connaissance des milieux d'accueil en la matière et d'uniformiser les informations qui sont dispensées. Les TMS qui accompagnent les familles en consultation et effectuent des visites à domicile abordent le sujet de l'allaitement avec les parents tout en respectant le libre choix de ces derniers. Différentes brochures leur sont également fournies.

Un obstacle à la poursuite de l'allaitement est souvent la culture du biberon, très présente encore dans la population, que ce soit du côté familial que professionnel ou sociétal. On le retrouve par exemple dans les films, les publicités, les revues ou les médias qui ne peuvent parler d'allaitement sans se sentir obligés de défendre les substituts au lait maternel.

Les milieux d'accueil laissent toujours le libre choix aux parents quant à l'alimentation de leurs enfants. Si la mère souhaite poursuivre l'allaitement, ils l'accompagneront dans sa démarche, avec les outils mis à sa disposition.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Madame la Ministre, vous ne constatez aucune différence entre les milieux d'accueil collectifs et les milieux d'accueil à domicile. J'en déduis que vous n'avez pas connaissance d'une quelconque différence ou, encore mieux, qu'une telle différence n'existe pas.

Pour le reste, vos réponses suffisent amplement à apaiser mes craintes.

3.5 *Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention et état des lieux de la vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée dernièrement en séance plénière à la suite de la publication d'un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui montre une augmentation de 400 % de cas de rougeoles en Europe. La situation en Belgique n'est pas bonne: nous avons quatre fois plus de cas qu'en France et douze fois plus qu'en Espagne. Je vous interrogeais déjà en 2017 sur l'épidémie de rougeole et nous étions tombées d'accord sur la nécessité de mener des campagnes spécifiques, destinées aux groupes-cibles où naissent les infections. En séance plénière, il ne me semble pas avoir eu votre réponse sur ce sujet. Où en êtes-vous aujourd'hui dans ce travail spécifique qui touche à la fois à la prévention et aux traitements qui suivent le début de l'infection? Quel est

vosre plan d'action pour déterminer les foyers d'infection? *Quid* d'un programme de prévention pour éviter l'apparition de nouveaux foyers d'infection?

Comme ministre de la Région wallonne, vous avez lancé une campagne télévisuelle grand public pour rappeler l'importance des rappels de vaccination et pour lutter contre le défaut de vaccination. C'est une initiative judicieuse et utile aujourd'hui. Pouvez-vous m'en dire plus sur cette campagne? Est-elle organisée uniquement par la Wallonie ou également par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire commune ou encore un autre pouvoir compétent? Quand aura-t-elle lieu et comment s'organisera la prévention à Bruxelles?

En votre qualité de ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous sollicité les pouvoirs compétents bruxellois? Concrètement, comment le travail sera-t-il organisé sur les diverses entités? Chacun peut avoir son opinion sur les doubles casquettes. À ce stade, je n'ai rien contre. Je suis persuadée que vous avez les qualités suffisantes pour répondre aux deux défis. Dans le cas qui nous occupe, il y a cependant une question qui se pose pour Bruxelles. En votre qualité de ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devez aussi vous soucier de Bruxelles.

Vous avez rappelé en séance plénière l'importance de ma question sur la prévention et le devoir de lutter contre les inégalités dans le domaine de la santé. Une enquête sur la vaccination a lieu tous les trois ans. Pouvez-vous m'indiquer quand sera finalisée cette enquête en 2018? Les données relatives à Bruxelles seront-elles cette fois reprises dans cette enquête?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, en tant que ministre wallonne de la Santé, je suis chargée de la gestion des maladies infectieuses et de la promotion de la vaccination des adultes. En tant que Ministre de l'Enfance en Communauté française, je suis en effet chargée de la vaccination des femmes enceintes et des enfants sur l'ensemble du territoire de la Communauté française. Des rencontres entre l'Agence faitier en Région wallonne, et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sont fréquemment organisées pour mutualiser et assurer un *continuum* des actions. Sachez qu'en ce qui me concerne, je reste tout aussi attentive et préoccupée par les relations entre l'ONE et la Commission communautaire commune. Cependant, je dois bien avouer que les choses sont beaucoup moins fluides et faciles. Par ailleurs, l'interlocuteur naturel de l'ONE à Bruxelles est la Commission communautaire française, mais cette dernière n'a pas hérité de cette compétence.

Je ne vais donc pas entrer dans un débat institutionnel. Vous connaissez mon amour de la

Communauté et mon souci de la défendre. Je demande l'attention une nouvelle fois des Bruxellois en toute amitié et en voulant prendre réellement mes responsabilités en Communauté française. Les Bruxellois ont parfois tendance à vouloir tout gérer eux-mêmes tout seuls et se retrouvent très isolés lorsqu'il s'agit de mener des politiques efficaces sur l'ensemble de la population. Je ne m'avancerai pas plus loin, car je pense que nous nous sommes parfaitement compris.

Sur le fond de votre question, plusieurs groupes sont effectivement ciblés comme étant plus exposés aux risques. Il s'agit entre autres des gens du voyage, des voyageurs fréquentant des pays à forte prévalence de cette maladie ou des primoarrivants. Toutefois, la rougeole concerne toute la population et vous l'avez rappelé. Nous ne pouvons pas vraiment être fiers de nos résultats. En effet, lors de l'épidémie de 2017, près de 10 % des cas ont concerné les professionnels de la santé et la moitié des cas de jeunes adultes.

Il est donc nécessaire d'entreprendre des actions de communication générale visant toute la population. En effet, des campagnes d'affichage et de spots diffusés à la radio et à la télévision ciblant des populations «vulnérables» ne semblent pas être le moyen le plus efficace de les atteindre; ils entraînent en outre d'importants risques de stigmatisation. À l'heure actuelle, nous avons pour but l'organisation d'une campagne audiovisuelle générale pour la promotion de la vaccination destinée à tous les publics. Par ailleurs, le dépliant d'information sur la vaccination destiné aux parents attire particulièrement l'attention sur la rougeole. J'estime comme vous que les dépliants sont un bon outil, mais vient un moment où la médiation directe auprès des populations est plus efficace.

La campagne audiovisuelle de promotion de la vaccination destinée au grand public est encore à l'état de projet à l'administration de l'ONE. Il n'est actuellement pas prévu de construire ce projet avec d'autres institutions; c'est une bonne nouvelle dans le sens où la campagne pourra dès lors couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté française, quelle que soit la réaction des uns et des autres. Si la campagne se concrétise, son lancement devrait avoir lieu en avril 2019, en concomitance avec la Semaine européenne de la vaccination. Elle aura pour objectif la promotion de l'adhésion vaccinale et du tout nouveau site www.vaccination-info.be. Pour rappel, ce site sera complètement revu, tant au niveau de la forme que de sa structuration, cela avec la collaboration de l'AViQ et de la Commission communautaire française, sous la coordination de l'ASBL Question Santé.

Pour des raisons juridiques, l'enquête de 2018 passe par un appel d'offres et subit donc un décalage par rapport aux études précédentes. Cet appel d'offres est en cours. L'enquête devrait cette fois être menée en commun par l'ONE et la Com-

mission communautaire commune afin de représenter au mieux les populations de l'ensemble du territoire de la Communauté française, qu'il s'agisse de la Wallonie ou de la Région de Bruxelles-Capitale. Des réunions de travail entre la Commission communautaire commune et l'ONE ont déjà eu lieu, et un appel d'offres conjoint est en cours de développement; ce dernier requiert cependant un temps de préparation un peu plus long. Les résultats de l'enquête seront normalement disponibles en 2019.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, il s'agit à nouveau d'un sujet sur lequel nous avons déjà travaillé. Sans surprise, nous nous répétons. Votre parti et le mien étaient parties prenantes lors la dernière réforme de l'État et lors des accords de la Sainte-Émilie. Le cdH et le PS ont accepté une chose que je regrette: la division de la compétence de vaccination. En termes de santé publique, cette séparation n'a absolument aucun sens. Il est absurde de distinguer les jeunes enfants du reste de la population, puisqu'une fois qu'il existe une faille vaccinale, l'ensemble de la population doit être revaccinée. Tout le monde population vit dès lors des difficultés. Cela n'a aucun sens et nous nous en rendons bien compte dans le cas présent. Je pense que nous sommes d'accord sur cet aspect. Mais nous devons assumer cette réalité institutionnelle et travailler en conséquence.

Nous partageons l'idée que la campagne de publicité ne va pas permettre de toucher des groupes-cibles et qu'une action télévisuelle qui les viserait spécifiquement n'a non plus pas de sens. Nous sommes d'accord. J'ai entendu, cette fois, que vous aviez entrepris des démarches vis-à-vis des groupes-cibles. Je souhaiterais davantage de précisions. Je suis contente de l'entendre et je en vous félicite. C'est très important. C'est aussi important que la grande campagne télévisuelle. Vous pouvez compter sur moi pour interpeller le collègue de la Commission communautaire commune afin que cela suive de ce côté.

Nous avons parlé du foyer primaire de l'infection: elle ne se répand que si le reste de la population est sensible. C'est pour cette raison que nous avons besoin de la campagne télévisuelle globale et que nous devons aussi atteindre les jeunes adultes. Qu'entrepreniez-vous aujourd'hui pour augmenter la couverture de la deuxième injection vaccinale? Son taux n'est pas suffisant. Je lance le pavé dans la marre. Que mettez-vous spécifiquement en place pour y remédier? Sera-ce uniquement par la campagne télévisuelle universelle ou lancerez-vous une action encore plus volontariste dans les écoles?

(M. Jordan Godfriaux prend la présidence)

3.6 Question de M. Charles Gardier à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture

et de l'Enfance, intitulée «Chat pour les victimes de harcèlement sexuel»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, les jeunes qui sont victimes de harcèlement sexuel ont plusieurs canaux pour en parler comme, par exemple, le numéro 103 ou encore les rencontres physiques. Cependant, certains adolescents n'avaient pas confiance en ces moyens de communication et ne se manifestaient pas. Partant de ce constat, l'équipe SOS enfants de Namur a créé le *chat* «Maintenant, j'en parle». Ce système, qui avait déjà été implémenté en Flandre, semble répondre à une vraie demande. Concrètement, ce service est ouvert trois soirées par semaine et chaque jeune a droit à une heure de *chat* par jour. S'ils sont plusieurs au même moment, il leur est alors demandé de revenir plus tard, car il n'y a qu'une seule personne de permanence. Les jeunes peuvent également s'inscrire hors des heures d'ouverture du *chat* et ils sont alors contactés plus tard.

Madame la Ministre, me confirmez-vous que cette plateforme répond bel et bien à la demande de ces jeunes qui éprouvent peut-être des difficultés à communiquer différemment? Avez-vous d'ores et déjà des statistiques d'utilisation? Est-ce suffisant de n'avoir actuellement qu'une seule personne de permanence? Ne trouveriez-vous pas opportun d'en avoir davantage et de rendre peut-être également ce service accessible plus de trois soirées par semaine? Enfin, cette association étant soutenue par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), pouvez-vous me confirmer le budget qui y est consacré?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La création de ce *chat* ne repose pas sur une demande précise formulée par les jeunes. Toutefois, nous vivons dans un monde où l'accès de ces derniers à internet et au *smartphone* s'est généralisé. Si cette hyperconnexion présente certains risques souvent soulevés dans cette commission et épinglés dans les médias, l'intérêt d'un tel outil dans ce cas-ci, par contre, n'est plus à démontrer.

Source de créativité, de socialisation, d'expression ou d'information, internet permet aussi à des jeunes de trouver un refuge face aux difficultés rencontrées dans leur vie et d'entrer plus facilement en contact avec d'autres, grâce à la barrière de l'écran. Dans les cas de maltraitements sexuelles, ce média semble particulièrement indiqué, étant donné la difficulté à «dire» les souffrances induites par des actes incestueux et/ou inappropriés à caractère sexuel envers des mineurs. L'expérience du *chat* du côté flamand a montré combien cet outil correspondait aux besoins des jeunes et combien il était utile de proposer un média similaire en Communauté française.

L'équipe et le *chat* lui-même sont opérationnels depuis le dernier trimestre de 2017. L'équipe mène à ce jour une vaste campagne de communication auprès des secteurs de l'enseignement, des maisons de jeunes, des écoles de devoirs, des services agréés et de l'aide à la jeunesse. Pour faire connaître au maximum l'outil, une campagne d'affichage est également en cours, afin de toucher les jeunes directement. L'information a aussi été communiquée sur les réseaux sociaux, ce qui me paraît particulièrement utile. Des premières statistiques seront donc disponibles prochainement.

L'expérience du côté flamand, de laquelle l'équipe SOS enfants de Namur s'est largement inspirée, démontre aujourd'hui la nécessité d'ouvrir le *chat* aux autres formes de maltraitance et donc la nécessité de renforcer l'équipe pour répondre à un nombre croissant de demandes. Du côté francophone, le projet progresse et sera évalué après une année de fonctionnement, afin de discuter du cadre de sa mise en œuvre.

L'ONE, grâce au budget de la Communauté française, a attribué à l'équipe SOS enfants de Namur un montant annuel de 46 000 euros pour l'organisation de ce *chat*. Il sera donc utile de suivre ce dossier et de voir comment nous pourrions le pérenniser dans la suite, en fonction de son évaluation.

M. Charles Gardier (MR). – Je ne manquerai pas de revenir sur cette question étant donné que nous obtiendrons les résultats de l'évaluation

dans un an. Cette initiative ne pouvait, bien sûr, émaner des jeunes, car ils ne s'exprimaient pas à ce sujet et le font désormais à travers le *chat*.

Si les nouvelles technologies et internet présentent une utilité, c'est probablement effectivement là qu'elle réside. Le député très critique que je suis concernant les dérives d'internet y voit une utilité, dont il faut se saisir.

(M. Charles Gardier, président, reprend la présidence)

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Laetitia Brogniez, intitulées «Moyens alloués à la culture par le programme "Europe créative"» et «Fonds destiné au soutien à la culture francophone», de M. Christos Doulkeridis, intitulée «Recours introduits contre les décisions prises dans le cadre des contrats-programmes "Arts de la scène"», et de M. Bea Diallo, intitulée «Chute de fréquentation des cinémas bruxellois», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15h40.